

De : Société du Grand Paris <noreply@societedugrandparis.fr>

À :

Envoyé le : Jeudi 31 janvier 2013 0h40

Objet : Grand Paris Express - La réponse à votre question

Bonjour,

Merci de l'intérêt que vous portez au projet du Grand Paris Express, et recevez nos excuses pour le retard mis à vous répondre.

Suite à la question posée sur notre site le 08/11/2012, voici la réponse que nous pouvons vous apporter.

Votre question : Question posée dans l'urne lors de la réunion publique de Champigny, le 6 novembre 2012.

Un schéma du GPE en forme de double cercles révèle divers nœuds de communication. Pour certains : La Défense, Saint Denis Pleyel. Nous savons leur importance pour l'économie de la région Ile de France.

Pour d'autres, quels sont les projets ?

Par ex : Champigny / Noisy-Champs / Noisy-Le-Sec.

Notre réponse : L'ambition du réseau de transport public du Grand Paris est définie par l'article 1 de la loi du 3 juin 2010. Cet investissement considérable doit contribuer à un meilleur fonctionnement et à la désaturation des transports en commun de la région, ainsi qu'à la réduction des déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux.

Au-delà, il intègre un objectif de croissance économique qui se traduit par la création entre 2005 et 2030 un nombre d'emplois compris entre 800 000 et 1 000 000 emplois

La Défense et Saint-Denis-Pleyel font partie des grands nœuds de transport du réseau Grand Paris Express. Il y a 7 correspondances de ce type. Elles combinent l'échelle des transports franciliens et celles des transports nationaux (TGV ou avion). Ce sont des pôles visibles à l'échelle internationale et très attractifs.

Champigny et Noisy-Champs relèvent de la deuxième catégorie qui compte 7 autres gares de ce type. Ce sont des pôles de correspondance entre des lignes internes au réseau Grand Paris ou avec les lignes de RER, du Transilien ou de métro. Ces futurs nœuds de transports sont en effet propices au développement d'activités économiques, du fait du niveau de desserte offert. La connexion de ces lieux avec le réseau Grand Paris contribuera à modifier leur image et à renforcer leurs attractivité auprès d'investisseurs immobiliers.

En matière de projets d'aménagement, la Société du Grand Paris est à l'écoute des collectivités territoriales. Elle entend jouer son rôle de coordination entre le projet de construction du réseau de transport public du Grand Paris et les projets d'aménagement planifiés ou à venir, à proximité des nouvelles gares. Des Contrats de développement territorial sont en cours d'élaboration entre l'Etat et des ensembles de collectivités locales, territoriales ou leurs groupements, afin de déterminer quel sera, sur leur territoire, le développement d'ici à 2030 en termes de logements et d'équipement qui accompagnera l'arrivée du Réseau du Grand Paris.

En espérant avoir répondu à votre question.

Cordialement,

La Société du Grand Paris.